

Maladie, maternité, accident, départ du salarié, que faire ?

- Votre salarié est malade
- Votre salarié est en congé de maternité ou de paternité
- Votre salarié est victime d'un accident de travail
- Votre salarié quitte son emploi définitivement

■ Votre salarié est en congé de maternité ou de paternité

Que doit-il faire avant son départ ?

Compléter le formulaire **ATTESTATION DE SALAIRE POUR LE PAIEMENT DES INDEMNITÉS JOURNALIÈRES MALADIE, MATERNITÉ ET PATERNITÉ**.




N° 12902*01
CACHET DE LA CAISSE

ATTESTATION DE SALAIRE POUR LE PAIEMENT DES INDEMNITES JOURNALIERES MALADIE, MATERNITE ET PATERNITE

Cette attestation n'est pas à délivrer en cas d'accident du travail.

(Art. L. 303-4, L. 321-5, L. 321-6, R. 323-4, R. 323-6, R. 323-8, R. 323-10 et R. 321-5 du code de la Sécurité Sociale)

1 IDENTIFICATION DE L'EMPLOYEUR

NOM - PRÉNOM DU DÉNOMINATION SOCIALE: _____

ADRESSE: _____

N° TELEPHONE (Particulier): _____ CODE POSTAL: _____ COMMUNE: _____

Numéro employeur ou Numéro SIRET: _____

2 IDENTIFICATION DU SALARIÉ

N° D'IMMATRICULATION: _____

NOM PATRONYMIQUE (MARI, ET à la fin, du nom d'usage) PRÉNOM (S): _____

DATE DE NAISSANCE: _____

ADRESSE: _____

CODE POSTAL: _____ COMMUNE: _____

3 RENSEIGNEMENTS PERMETTANT L'ETUDE DES DROITS (1)

Mois de l'arrêt: maladie maternité paternité

Date du dernier jour de travail: _____

Date de début du congé: _____

Date de reprise du travail: _____ Situation à la date de l'arrêt: _____ Nombre d'enfants à charge: _____

Reprise à temps partiel: Moût médical (avec accord de la MSA) Raison personnelle

Non reprise ce jour:

CAS GÉNÉRAL: Montant des cotisations sur salaire Plus de 200 h de travail

CAS PARTICULIER: ACTIVITÉ SAISONNIÈRE OU DISCONTINUE: Montant des cotisations sur salaire Plus de 900 h de travail

Pour la période du: _____ au: _____

1/2 VOIR AU VERSO

